

Paris, le 3 mai 2006 - n° 90/D130

FORMATION INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Réunion du 23 mai 2006

Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité

| | Page |
|--|------|
| • Les déchets produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 | 2 |
| • Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement | 4 |
| • Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie..... | 6 |
| • Enquête communautaire sur l'innovation | 8 |
| • Enquête sur les technologies de l'information et de la communication..... | 10 |
| • Enquête « Recours aux services par l'industrie » | 12 |
| • Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2007 (MPAA)..... | 14 |
| • Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels..... | 16 |

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête thématique « Les déchets produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

- Service des études et des statistiques industrielles (Sessi), sous-direction de l'ingénierie et de la coordination statistique, bureau de la méthodologie statistique (ICS).
- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES), Sous-Direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires (SDSIAA)

Cette enquête est réalisée par le Sessi pour le compte du Sessi et du Scees, lesquels exerceront collégialement la maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est confiée au Sessi.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la production de déchets dans l'industrie en 2006

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non-dangereux (non-organiques) d'établissements industriels (y compris industries agroalimentaires) en 2006, en quantités physiques et avec un détail par types de déchets, et par secteur d'activité.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002 demande, dans son annexe I, d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité définis par rapport à la NACE Rév.1 en vigueur actuellement.

Tous les secteurs industriels sont concernés.

La nomenclature des déchets comporte 27 catégories de déchets non dangereux (banals), les déchets dangereux sont connus par ailleurs.

Le règlement comporte une obligation de réponse biennale : mi-2006 sur l'année de référence 2004; mi-2008 sur 2006 ; mi-2010 sur 2008, etc.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant, certes environnemental, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

Par ailleurs, la formation Industrie, IAA, énergie du Cnis a émis un avis demandant que, pour l'année de constat 2006 observée en 2007, la production des données sur l'industrie non produites par l'exploitation de données administratives soit prise en charge par le Sessi.

5. Principaux thèmes abordés

Les enquêtes thématiques ne porteront que sur les déchets non dangereux : l'Ifen procédera à une exploitation centralisée de la source administrative que constituent, pour les déchets dangereux, les déclarations annuelles aux DRIRE.

Outre des informations concernant l'identification et la taille de l'établissement (Siret, Activité [NAF], adresse et effectif salarié), les enquêtes porteront sur la production en 2006 des différentes catégories de déchets en millier de tonnes.

Des informations concernant la destination de ces déchets seront également demandées.

Par rapport à la nomenclature en 27 catégories de déchets non-dangereux du règlement, un certain nombre de simplifications seront apportées, lorsque des déchets sont très spécifiques et relatifs à des activités particulières (exemple : les déchets des activités de soins) et/ou qu'il existe des informations administratives ou techniques fiables sur leurs volumes de production annuels.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Ademe et l'Ifen, sur la quasi-totalité du champ de l'industrie.

Par ailleurs, elles s'insèrent en complément d'autres sources, administratives ou techniques, et d'études ayant les mêmes objectifs mais ne couvrant que partiellement le champ sectoriel ou la nomenclature de déchets du règlement européen.

7. Bases de sondage

Répertoire Sirene, coordination du tirage des échantillons d'établissements via Oceat.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Les unités enquêtées sont les établissements (cf. pour le règlement européen, l'unité locale ou unité d'activité économique) de plus de 10 salariés.

Les **codes NAF/NACE concernés** sont les suivants :

| | |
|--------------|--|
| C | Industries extractives |
| DA | Industries agricoles et alimentaires |
| DB et DC | Industrie textile et habillement, Industrie du cuir et de la chaussure |
| DD | Travail du bois et fabrication d'articles en bois |
| DE | Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie |
| DF | Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires |
| DG et DH | Industrie chimique, Industrie du caoutchouc et des plastiques |
| DI | Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques |
| DJ | Métallurgie et travail des métaux |
| DK, DL et DM | Fabrication de machines et équipements, Fabrication d'équipements électriques et électroniques, Fabrication de matériel de transport |
| DN | Autres industries manufacturières (sauf secteur 37) |

Pour **tous les autres sous-secteurs d'activité du règlement** (cf. point 4 ci-dessus), des estimations de production de déchets en 2006 seront obtenues par des sources administratives ou techniques, soit dans une approche de type « filière de déchets », soit par la connaissance de la production de déchets du secteur. Les diverses études de l'Ademe seront utilisées au maximum, l'objectif étant d'alléger la charge statistique des entreprises, dans la mesure où des informations existantes peuvent être mobilisées. Au total, les activités suivantes seront intégralement traitées ainsi :

E Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau

37 Récupération

La taille d'échantillon envisagée est d'environ 12 000 établissements, dont 1 000 au moins dans le secteur des IAA.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Début des enquêtes : septembre 2007

Durée : de l'ordre de 3 mois, y compris deux ou trois relances

Lieu : France entière

Fréquence d'actualisation : ce dispositif sera réexaminé pour la troisième réponse au règlement européen (mi-2010 sur 2008) soit dans le courant de l'année 2007.

Service réalisant la collecte : Sessi.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les tests qui seront réalisés permettront de répondre précisément à cette question. A ce stade, une réponse en trente minutes est visée. Dans les faits, le temps de réponse varie en fonction de la taille et de la structure organisationnelle de l'établissement.

11. Comité de concertation

Un comité de concertation sera mis en place. Il comprendra des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs industriels, ainsi que des experts du domaine des déchets.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Il n'y a pas d'extensions régionales.

13. Diffusion des résultats

Une diffusion des résultats aura lieu sur le site <http://www.industrie.gouv.fr/sessi/>

Une restitution personnalisée par secteur sera faite aux établissements enquêtés.

Une publication du type « 4 pages » du Sessi sera réalisée, en prenant aussi en compte les données sur la production de déchets dangereux.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

- Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (Sessi), Sous-Direction Ingénierie et Coordination statistique, Bureau Méthodologie des Enquêtes de secteur, Unité Energie et environnement.
- Service central des enquêtes et études statistiques (Scees), Sous-Direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires (SDSIAA), Bureau des statistiques sur les entreprises agroalimentaires

2. Intitulé de l'enquête

En général : « Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement » annuellement.

Les années où l'interrogation porte également sur les dépenses courantes, l'intitulé devient : « Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement ».

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'actualiser la connaissance sur les investissements, les coûts de fonctionnement liés et, plus généralement, l'ensemble des dépenses courantes pour protéger l'environnement, ces dépenses pouvant être réalisées à la demande des pouvoirs publics ou par auto-saisine.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle,...) et utilisateurs potentiels des résultats

Il s'agit d'une enquête communautaire soumise au règlement n°2700/98 modifié en 2003 (Antipol soumis au SBS).

La disponibilité d'informations détaillées, notamment régionales, est utile aux services concernés du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du ministère chargé de la recherche et du ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour la conduite de la politique industrielle, en particulier pour le développement industriel durable. Le ministère chargé de l'agriculture, l'Ademe et l'Ifen sont également très utilisateurs.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête couvre les dépenses suivantes :

- Etudes pour protéger l'environnement par domaine (Eaux usées, Déchets hors radioactifs, Air et climat, Bruits et vibrations, Sols, eaux souterraines et de surface, Sites, paysages et biodiversité, Autres)
- Investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques) par nature (pré-traitement, traitement et élimination, Mesure et contrôle, Recyclage et valorisation, prévention des pollutions) et domaine.
- Investissements matériels partiellement dédiés à la protection de l'environnement (dites technologies propres) : équipements de production plus performants en matière environnementale par domaine
- Dépenses courantes pour protéger l'environnement
 - o Dépenses de fonctionnement des équipements entièrement dédiés à l'environnement : achats de services et coûts internes par domaine
 - o Paiement de diverses redevances, cotisations et taxes
 - o Management environnemental : Achats de services de conseil et autres liés au management environnemental, Frais internes (cellule environnement, formation, information interne et externe).
 - o Nombre de personnes affectées à la protection de l'environnement.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il n'existe pas de données alternatives à l'environnement dans le domaine industriel. Il n'y a de recouvrement avec aucune autre source.

7. Bases de sondage

La base de sondage pour les secteurs relevant du Sessi est le répertoire Ful. Pour les industries agroalimentaires, la base de sondage est établie à partir du Répertoire et Base d'Unités Statistiques (RÉBUS)

8. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers,...), **champ de l'enquête** (codes NAF, champ géographique, etc.)

L'unité d'enquête est l'établissement. L'enquête portera sur un échantillon de 12 000 établissements. L'échantillon est exhaustif au-dessus d'un seuil variable par secteur d'activité. Tous les établissements producteurs de plus de 100 salariés sont interrogés. Ce seuil est abaissé à 20 salariés pour certains secteurs plus polluants (matériaux de construction, chimie de base, parachimie, sidérurgie, ...). Un sondage sera effectué pour couvrir les secteurs de 10 à 100 salariés.

9. Période (même approximative) **et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

La collecte se déroule au deuxième et troisième trimestre de l'année N+1.

Le Sessi interroge les établissements des NAF 10 à 14 et 17 à 41 (à l'exception du 37 et 22.1), le Scees enquête les établissements des IAA des NAF 15 (sauf 15.1F et 15.8B à D) ainsi que les scieries (20.1A).

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les questions abordées dans le questionnaire font intervenir plusieurs personnes et leur réponse demande une préparation et des recherches. Pour l'enquête Etudes et investissements, le temps de réponse y compris préparation est de l'ordre de la demi-heure ; lorsqu'il y a en plus l'interrogation sur les dépenses courantes, le temps de réponse dépasse l'heure.

11. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de concertation comprend :

- des représentants du Sessi et Scees
- des représentants de la DGE,
- des représentants de l'IFEN,
- des membres du SFIC et la FIM
- des représentants de RTE et de La Lyonnaise des Eaux

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Il n'y a pas d'extension régionale.

13. Diffusion des résultats

Au Sessi, il n'y a plus de publication sur papier. Les tableaux sont mis à disposition sur internet. Un retour d'information est envoyé aux établissements répondants sous la forme d'un recto-verso récapitulant les principaux résultats. Un « 4 pages » d'études est envisagé.

Au Scees, une synthèse des résultats de l'enquête triennale et des enquêtes annuelles est présentée dans un 4 Pages Agreste Primeur (n°176, mars 2006 pour le dernier). Tous les ans, une note interne détaillant les résultats des enquêtes est diffusée aux Directions régionales et départementales de l'Agriculture et de la Forêt. Un recto verso en récapitulant les principaux enseignements est envoyé aux établissements interrogés avec le questionnaire de l'enquête suivante.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Sessi - Sous-direction Ingénierie et Coordination Statistique
Scees – Sous-direction des statistiques des IAA

2. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

3. Objectifs généraux de l'enquête

Mesure des consommations d'énergie, la facture énergétique et les prix

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

- Règlement communautaire relatif aux statistiques structurelles des entreprises (règlement n°58/97 du Conseil du 20 décembre 1996)
- Demande du Ministère de l'Industrie (Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières)
- Demandes d'organismes d'études notamment du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie (Ceren)

5. Principaux thèmes abordés

Consommation en volume et en valeur pour différentes formes d'énergie : charbon, coke, coke de pétrole, gaz de réseau, butane propane, fioul lourd, fioul domestique, vapeur, électricité, ainsi que les énergies renouvelables.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête réalisée par le Sessi et le Scees depuis le début des années quatre-vingt est la principale source statistique sur les consommations d'énergie des industriels.
Le Ceren réalise une enquête complémentaire non obligatoire.

7. Bases de sondage

Pour le Sessi, la base de sondage est le Fichier Unique de Lancement (répertoire FUL). Pour le Scees, l'enquête est effectuée sur la base du Répertoire et Base d'Unités Statistiques (RÉBUS).

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Les unités enquêtées sont les unités locales (établissements) ayant une activité industrielle et un effectif employé moyen de plus de 20 personnes. Sont exclues les unités des secteurs 22.1 (édition), 23 (cokéfaction, raffinage), 40 (énergie) et 41 (eau).

Le Scees enquête les établissements de 10 salariés et plus (ou consommant 1 000 TEP et plus) des secteurs relevant de la division 15 de la NAF (sauf 15.1F et 15.8Bà D), ainsi que du 20.1A (sciage et rabotage du bois).

Pour le Sessi, un échantillon de 12 000 établissements est envisagé, afin d'avoir une meilleure précision au niveau de la NACE 4 chiffres, ainsi que des estimations plus fines au niveau régional. L'échantillon est exhaustif au-dessus d'un seuil variable par secteur d'activité.

Pour le Scees, 1 200 établissements « gros consommateurs » sont interrogés exhaustivement tous les ans. Les établissements petits et moyens consommateurs sont interrogés tous les quatre ans par sondage.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte se déroule au premier semestre de l'année N+1 pour les consommations de l'année N. Elle est réalisée par le Sessi et le Scees.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Pour le Sessi, le recours à un questionnaire personnalisé permet de n'interroger que sur les formes d'énergie déclarées à l'enquête précédente. Pour plus de la moitié des unités interrogées, il n'y a que deux pages à renseigner. Les factures de consommation étant disponibles dans les établissements, le calcul d'une consommation annuelle est possible et intéressant notamment pour le suivi des coûts de l'unité ; la charge de réponse est donc limitée.

11. Comité de concertation

Le comité de concertation se réunit tous les ans. Outre les deux services producteurs, il est composé de partenaires du domaine industriel et énergétique du secteur public et privé (la Fédération des Industries Mécaniques, le Syndicat français de l'Industrie Cimentière, EDF, GDF, le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie, l'Insee, l'Observatoire de l'Energie, la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, la Dire Ile-de-France...).

12. Extensions régionales prévues ?

Non

13. Diffusion des résultats

Pour le Sessi, retour d'information aux enquêtés sous une forme personnalisée en faisant notamment apparaître des prix moyens pour l'unité et pour le secteur par forme d'énergie.

Publication annuelle des résultats sur Internet.

Tous les ans une publication Agreste Chiffres et Données du Scees détaille les résultats de l'enquête (Agreste Chiffres et Données Agroalimentaire n°135 pour la dernière). Une mise sur le site Agreste de cette publication est envisagée dès l'année prochaine. Par ailleurs, un recto verso synthétisant les principaux enseignements de l'enquête est envoyé aux établissements interrogés avec le questionnaire de l'enquête suivante.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête communautaire sur l'innovation

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr ; fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Sessi, Scees
Maîtrise d'œuvre assurée par le Sessi.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête communautaire sur l'innovation – CIS2006

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête sur l'innovation vise à fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et parts de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur certains aspects particuliers du processus d'innovation ; il s'agit d'une version « légère » de l'enquête communautaire.

Il s'agit de la cinquième occurrence de cette enquête (enquêtes précédentes réalisées en 1993, 1997, 2001 et 2005) conduite de façon harmonisée au niveau européen (enquêtes CIS : « Community Innovation Survey »). Les réalisations précédentes de l'enquête ont donné lieu à un grand nombre de publications (études et résultats) tant en France que dans les autres pays européens ou au niveau de l'UE (Eurostat). Un certain nombre d'indicateurs tirés des enquêtes CIS font partie des tableaux de bord européens de suivi de l'innovation (« Trend chart innovation scoreboard », benchmarking des pays de l'UE).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Comme indiqué précédemment, l'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n°1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation (décision du Parlement et du Conseil concernant la production et le développement des statistiques communautaires sur l'innovation). Ce règlement prévoit la fourniture d'informations complètes tous les quatre ans, avec un point intermédiaire plus restreint tous les deux ans.

De façon plus large, l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Dans le cadre français, de nombreux travaux ont été réalisés et font ou ont fait l'objet de publication (cf. séminaire Insee sur l'innovation – décembre 2002). Les données de l'enquête servent régulièrement au chiffrage de mesures publiques (« plan innovation » 2002, dispositif JEI – « jeunes entreprises innovantes » -, travaux dans le cadre de Futuris).

Les données de la dernière enquête CIS4 réalisée fin 2005 donneront lieu à diffusion à partir de l'été 2006.

5. Principaux thèmes abordés

- Fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés : nombre d'entreprises ayant réalisé de telles innovations au cours de la période 2004-2006.
- Degré de l'innovation : part en chiffre d'affaires (2006) des innovations de produits introduites entre 2004 et 2006, suivant le degré de nouveauté : produits nouveaux pour le marché ou produits nouveaux pour l'entreprise.
- Par ailleurs, des questions sur les innovations de « marketing », d'organisation et sur la gestion des connaissances, tirées des modules expérimentaux optionnels définis au niveau européen seront introduites, pour préparer les évolutions du système d'observation induites par la nouvelle version du manuel d'Oslo.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête permettra une actualisation des principales données collectées dans le cadre de CIS4 ; la coordination avec l'échantillon de l'enquête TIC-COI, mise en place pour CIS4, sera maintenue sur la partie du champ couverte par l'enquête CIS2006.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité de collecte sera l'entreprise.

Compte tenu des dérogations obtenues par la France, les données à fournir à Eurostat concernent les entreprises de plus de 50 salariés de l'industrie (y compris industries agroalimentaires). Le champ couvrira donc au moins cette population ; l'extension aux entreprises de 20 à 49 salariés sera étudiée, notamment en fonction de l'analyse des résultats de l'enquête CIS4, mais aussi en prenant en compte les contraintes de charge de travail en 2007.

L'échantillon comprendra environ 5 000 unités. Il sera conçu pour permettre en particulier de répondre aux demandes du règlement européen correspondant en termes de précision des réponses aux différents niveaux prévus.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête légère réalisée tous les quatre ans, en alternance avec l'enquête complète menée, elle aussi, tous les quatre ans. La collecte devrait démarrer en septembre 2007 et s'achever début 2008.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Sessi pour l'ensemble du champ.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages maximum, avec essentiellement des questions qualitatives. La durée de remplissage du questionnaire doit être vérifiée lors des tests ; elle ne devrait pas dépasser vingt à trente minutes.

L'enquête CIS4, dont le questionnaire était sensiblement plus lourd, a eu un taux de réponse tout à fait satisfaisant : plus de 85 % sur le champ concerné par l'enquête CIS2006.

10. Comité de concertation

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprises, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés sera mis en place au quatrième trimestre 2006.

11. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non

12. Diffusion des résultats

Un retour d'information aux unités répondantes est prévu.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen.

Le choix de s'aligner sur le questionnaire et les recommandations méthodologiques communautaires permettra plus aisément que par le passé de comparer les données nationales à celles des autres pays européens.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité
Enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication
(période 2006 à 2009)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Insee, Sessi, SESP, Scees
 Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen (agenda de Lisbonne). L'enquête correspond ainsi à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Chaque année, la nature de l'investigation est définie dans le cadre d'un règlement européen d'application du règlement cadre.

Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du Cnis et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du Cnis sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie ([Rapport n° 63](#) - Février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Dans le cadre du programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise).

Chaque année, un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové chaque année pour une part minoritaire (de l'ordre du quart), et restera de taille constante. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010) : e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes (TIC 1999 et 2002 ; commerce électronique 2000 et 2003). En 2005, l'enquête TIC a été réalisée dans le cadre du dispositif COI (Enquête "changements organisationnels et informatisation"). Cette dernière est en cours d'exploitation.

Une enquête similaire est réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, sur la base d'un modèle d'enquête harmonisé étudié en application du règlement. L'enquête répond donc à un objectif majeur de comparaisons internationales.

7. Base de sondage

La base de sondage sera l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) lorsqu'elle existe sur ce champ - ce qui est le cas de la majorité des secteurs -, Sirene dans les autres cas.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le règlement cadre de 2004 définit les paramètres permanents de l'enquête. L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les activités des entreprises relevant des sections D à K et de la division 92 de la NACE Rev1.1. Pour 2006, le champ retenu est identique à celui couvert par l'enquête COI-TIC 2005 (entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi que des banques et des assurances).

L'échantillon comprendra environ 15 000 unités chaque année, une répartition indicative pouvant être construite comme suit : IAA, Industrie et Energie : 4 500 ; Construction & transports : 2 500 ; Commerce : 3 300 ; Services (aux entreprises et aux ménages) : 4 200 ; services financiers : 500.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Chaque enquête portant sur l'année n sera lancée en fin d'année n, la collecte des informations étant essentiellement concentrée au premier trimestre de l'année (n+1).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives. Le principe d'un questionnaire unique est retenu, conformément aux préconisations européennes, sous réserve d'une adaptation des vocables et exemples aux spécificités sectorielles (tests). Compte tenu de l'expérience antérieure, on s'attend à des temps de réponse moyens de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront en principe organisés chaque année.

11. Comité de concertation

La structure de concertation mise en place pour l'enquête COI-TIC de 2005 continuera d'être mobilisée pour piloter le dispositif réglementaire. Un groupe de travail aura à charge l'adaptation du modèle d'enquête européen aux particularismes français. Le projet de questionnaire qui en résultera sera testé au printemps 2006, puis année après année en fonction des développements thématiques particuliers.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non pour 2006. Question à étudier pour les trois dernières années du plan.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1).

Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête « Recours aux services par l'industrie »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Sessi

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « Recours aux services par l'industrie »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête « Recours aux services par l'industrie » vise à mieux connaître et quantifier les achats de services par les entreprises industrielles (montant des dépenses, nombre de prestataires, etc.), et à qualifier les relations avec les prestataires (durabilité, au sein du groupe ou non si l'entreprise appartient à un groupe, existence de « services combinés »). Elle portera sur l'exercice comptable clos en 2005 (même concept que celui retenu dans l'EAE Industrie) et sera conçue de façon que ses résultats soient comparables avec la première enquête de cette nature, réalisée en 2000.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'industrie a de plus en plus recours à des prestations de services, en particulier parce que les entreprises industrielles externalisent un certain nombre de fonctions qu'elles assuraient précédemment elles-mêmes. Cette évolution conduit à localiser dans les entreprises de services une partie de la valeur ajoutée antérieurement créée dans les entreprises industrielles. En même temps, le recours à certains services augmente la productivité et la compétitivité des entreprises industrielles. Cette question est donc centrale dans l'analyse de la dynamique actuelle de l'industrie française, ce qui explique que la Direction Générale des Entreprises (DGE) souhaite disposer d'une nouvelle évaluation des achats de services par les entreprises industrielles accompagnée d'éléments permettant une approche de la qualification des relations avec les prestataires. En particulier, la mesure de la part des achats réalisés dans le cadre de relations suivies, de type partenarial, intéresse particulièrement la DGE. Ce besoin s'exprime dans un contexte national de recherche de compétitivité de l'Industrie en France. Le processus d'externalisation s'accompagnant d'une intégration de plus en plus forte de services dans les produits industriels, l'analyse des achats de services par les entreprises industrielles participera d'une meilleure connaissance de l'industrie. L'enquête apportera des éléments d'analyse aux problématiques suivantes :

- ⇒ Dans quelle mesure le processus d'achats de services par les entreprises industrielles renforce-t-il la compétitivité de l'Industrie ?
- ⇒ Quels sont les effets induits par l'activité industrielle sur l'économie des services, tant d'un point de vue quantitatif (emploi et richesse créée), que d'un point de vue plus qualitatif (impact sur la qualité des services et l'organisation du marché des services) ?
- ⇒ Dans quelle mesure la production industrielle s'intègre-t-elle progressivement à des filières au sein desquelles les activités de services prennent de plus en plus de place, dans une logique de tertiarisation de l'économie ?

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête sera complémentaire des sources déjà disponibles sur ce thème, et en particulier de l'enquête annuelle d'entreprise et des DADS (déclaration annuelle de données sociales).

Le premier thème abordé concerne les dépenses d'achats de service par l'entreprise ; il sera fait référence aux postes du plan comptable correspondant à ce type d'achats.

Le deuxième thème abordé concerne la qualification des relations (nombre de prestataires, durabilité de la relation, existence de services combinés, relation au sein du groupe ou en dehors, niveau d'autonomie de l'entreprise dans le choix de ses prestataires, etc.), moyens en personnel mobilisé pour suivre les contrats passés

Le troisième thème concerne le tertiaire d'entreprise (effectifs et nature des emplois chargés de réaliser des services en interne)..

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Ce domaine des relations entre entreprises, et particulièrement des achats de service par les entreprises industrielles est assez mal suivi par les sources régulières, sauf pour quelques points particuliers suivis dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprises. Or, l'impact de ses relations sur l'efficacité de l'entreprise est réel, et la qualité des prestations et de la relation avec le prestataire influent les performances de l'entreprise. Mieux connaître cet aspect de l'activité des entreprises industrielles est donc un enjeu, en particulier pour la DGE, pour remplir son rôle d'appui au développement des entreprises industrielles

7. Base de sondage

La base de sondage sera le fichier de lancement de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans l'industrie, de manière à être complémentaire de cette enquête, et pour permettre de récupérer certaines informations dans les réponses des entreprises à l'EAE.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le champ de l'enquête sera donc le champ de l'enquête annuelle d'entreprise dans l'industrie, à savoir les entreprises de « l'industrie manufacturière » de plus de 20 salariés ou de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'objectif est de disposer d'environ 5 000 questionnaires exploitables, ce qui nécessite un échantillon d'environ 6 500 à 7 000 entreprises. Les plus grandes seront interrogées exhaustivement, les plus petites par sondage. Le seuil d'exhaustivité sera fixé probablement à 250 salariés.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée à l'automne 2006. L'enquête est ponctuelle. La collecte sera réalisée par le Sessi.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives ou faisant directement référence au plan comptable. On peut s'attendre à des temps de réponse moyens de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront organisés au printemps 2006.

11. Comité de concertation

Une structure de concertation est mise en place et se sera réunie trois fois entre mars et mai 2006. Elle comprend à la fois des représentants des entreprises de service prestataires et des entreprises industrielles interrogées, ainsi que des spécialistes, statisticiens ou universitaires, du domaine étudié. Des représentants des principales organisations professionnelles de l'industrie ont également été associés à la préparation de cette enquête.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Il n'y a pas d'extensions régionales prévues.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée sera réalisé.

Les principales données issues de l'enquête seront publiées avant l'été 2007 sur le site Internet du Sessi, et feront l'objet d'un ou plusieurs « 4 Pages » dans le courant 2007. Un groupe de travail pluridisciplinaire sera mis en place pour exploiter l'enquête de façon à présenter les différentes études dans le cadre d'un séminaire, probablement début 2008.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (Scees) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Sous-direction des Statistiques des Industries Agricoles et Alimentaires – Bureau des statistiques sur les entreprises agroalimentaires

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif principal est la connaissance des quantités de matières premières d'origine agricole utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. L'importance des débouchés pour certains produits agricoles dans ce secteur agroalimentaire peut être ainsi mesurée. Les informations collectées servent également à répondre aux demandes d'Eurostat. Elles servent également à caler un modèle annuel utilisé par le Scees pour simuler les incorporations en fonction des prix relatifs des différents produits et des contraintes techniques d'apports nutritionnels.

4. Origine de la demande

La demande émane :

du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction des Politiques Economique et Internationale, Direction Générale de l'Alimentation, Scees) ;
des producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme et de leurs organisations ;
des fournisseurs de ces producteurs et de leurs organisations ;
de l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC).

5. Principaux thèmes abordés

Les thèmes abordés sont :

les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés pour animaux de ferme selon un détail de l'ordre de 85 produits ;
les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments d'allaitement selon un détail de l'ordre de 20 produits ;
la répartition des fabrications suivant les principaux types d'aliments (bovins, porcins, volailles...). Il est ainsi possible de croiser l'orientation dominante de l'établissement avec les matières premières utilisées.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'enquête complète l'enquête de branche réalisée par les organisations professionnelles agréées qui porte sur la production d'aliments composés pour animaux détaillée par produits mais ne comprend aucune question sur les matières premières utilisées.

7. Bases de sondage

Compte-tenu du nombre réduit d'unités dans le champ de l'enquête, l'interrogation est exhaustive (cf. point 8). Le fichier de lancement est constitué des établissements producteurs de plus de 5 000 tonnes par an. La liste est fournie par le Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale (Snia) et la Fédération Nationale des Coopératives de Production et d'Alimentation Animale (Syncopac). Elle est complétée et mise à jour par appariement avec les informations figurant dans le répertoire SIRENE pour les établissements correspondants.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'enquête porte sur les établissements fabriquant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés par an, situés sur le territoire métropolitain, dont le code d'activité NAF est 157A. Le nombre d'unités enquêtées est d'environ 270. Ces établissements représentent près de 99 % de la production totale.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Fiches d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité à la formation

« Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » du 23 mai 2006 (n° 90/D130 du 2 mai 2006)

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête sera réalisée au premier semestre 2007 par voie postale par le Scees. Cette enquête est réalisée tous les trois ans depuis une vingtaine d'années. La dernière enquête a été mise en œuvre en 2004 sur l'année de constat 2003.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de remplissage maximum du questionnaire n'excède pas en général deux heures.

11. Comité de concertation

Le questionnaire 2003 sera révisé en collaboration avec les représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et des professions concernées. La consultation débutera par le recueil d'avis écrits et se poursuivra le cas échéant par des contacts bilatéraux.

12. Extensions régionales prévues

Pas d'extension régionale prévue.

13. Diffusion des résultats

Les résultats seront diffusés sous la forme d'un 4 pages « Agreste Primeur » à l'automne et d'un « Chiffres et données agroalimentaires » au second semestre 2007. Les principaux résultats statistiques seront retournés aux répondants de l'enquête au second semestre 2007.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 23 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction de l'évaluation et de la prospective - Sous-direction des études statistiques - Bureau des études statistiques sur la recherche

2. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche dans les entreprises

3. Objectifs généraux de l'enquête

Connaître les moyens consacrés à la recherche par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche et de financements reçus.

4. Origine de la demande et utilisateurs des résultats

Le ministère chargé de la recherche, l'Insee, le Sessi, des laboratoires universitaires, les organismes internationaux.

5. Principaux thèmes abordés

Dépenses, effectifs et financements de recherche selon divers critères (branche, origine, destination, appartenance à un groupe, taille, etc.)

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Enquête unique en son genre, la population des entreprises enquêtées est enrichie par les fichiers de gestion des différents dispositifs portant sur les aides à la recherche et l'innovation.

7. Bases de sondage

8. Unités enquêtées et champ de l'enquête

Sur plus de 14 000 entreprises susceptibles de faire de la recherche, les plus importantes sont enquêtées exhaustivement, un sondage est effectué sur les autres ; environ 10 000 questionnaires sont envoyés. Le champ porte sur tous les secteurs (la couverture de la recherche dans les services doit être améliorée) et toutes les tailles d'entreprises.

9. Période de collecte et temps de réponse

Envoi des questionnaires en février, relances jusqu'en janvier de l'année suivante.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Pour le questionnaire simplifié destiné à la partie non exhaustive, le temps de réponse est de 30 minutes ; pour le questionnaire général, il est variable selon les entreprises.

11. Comité de concertation

Le comité se réunit au moins une fois par an, il est composé, en plus de la DEP, des autres directions du ministère intéressées, de l'Insee, du Sessi, de l'OCDE, du Cnis, de représentants des entreprises.

12. Extensions régionales prévues

Pas d'extension régionale prévue.

13. Diffusion des résultats

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes : Note recherche, dossier DEP, tous deux accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>. Les entreprises enquêtées sont destinataires d'un retour personnalisé. Les chercheurs sont nombreux à demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.